

Avis n° 2024/12
relatif à l'accréditation de
Ecole d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens
Sigle :	EIJV
Type :	Public
Académie :	Amiens
Sites de l'école :	Amiens, Saint-Quentin

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

La formation spécialisée en génie énergétique et environnement ainsi que la formation spécialisée en technologies de l'information pour la santé, initialement portée par l'Ecole du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral a été accréditée en décembre 2023 auprès de l'Ecole d'ingénieurs Jules Verne.

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (renouvellement hors périodique)

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité Cybersécurité, en FISEA, sur le site d'Amiens

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité logistique, en FISEA, sur le site de Saint Quentin

Catégorie NF (nouvelle formation)

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité Technologies de l'information pour la santé, en FISEA, sur le site d'Amiens

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité Génie énergétique et environnement, en FISEA, sur le site d'Amiens

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI, corapporteur), Sophie LAGARRIGUE (experte auprès de la CTI, experte), Véronique BARRAU (experte auprès de la CTI, experte), Souad BENAICH (experte internationale), Thomas ROBERT (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Décembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité cybersécurité, sur le site de Amiens	FISEA	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité logistique, sur le site de Saint-Quentin (Amiens)	FISEA	2025	2029-2030	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité Génie énergétique et environnement, sur le site de Amiens	FISEA	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Jules Verne de l'université d'Amiens, spécialité Technologies de l'information pour la santé, sur le site de Amiens	FISEA	2025	2027-2028	restreinte

Cet avis est mis en suspens sous réserve de la transmission :

1. de la maquette des diplômes

Ces documents sont à transmettre pour le **15 février 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université

-Assurer à l'école des locaux en propre et des moyens humains (soit un contrat d'objectifs et de moyens), notamment administratifs, suffisants pour assurer les missions

Pour l'école

-Préciser dans la cartographie les fonctions de pilotages et les pilotes de la démarche d'amélioration continue

-Promouvoir l'acculturation de la démarche d'amélioration continue auprès de l'ensemble des services et personnels

-Mettre en place une direction des études commune à toutes les spécialités

-Faire signer le règlement des études par les étudiants au début de chaque année universitaire

-Nommer un référent VSS sur tous les campus

Pour la spécialité cybersécurité

-Promouvoir la formation auprès du public féminin

Pour la spécialité logistique

-Clarifier l'évaluation du module "Entreprise"

Pour la spécialité techniques de l'information pour la santé

-Renforcer la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2025

Le Vice-Président
Fabrice LOSSON

